

CONSEIL D'ÉCOLE DU VENDREDI 02 FÉVRIER 2018

COMPTE-RENDU

Les membres du conseil d'école se sont réunis à la demande de M. BOURGOIN, directeur de l'école maternelle DEBELLE de VOREPPE et président du conseil d'école.

Étaient présents : Mme BERTOLINO, enseignante des PS-MS, M. BOURGOIN, directeur de l'école et enseignant des GS, Mme FONTAINE, enseignante des MS-GS, Mme GUICHOU, représentante de la maire de VOREPPE, M. LOPEZ, élu de la mairie de VOREPPE, Mme MACARI, DDEN, Mme MICHEL, représentante des parents d'élèves, Mme MOURET, représentante des parents d'élèves, M. MOURET, représentant des parents d'élèves, Mme RAGAZZONI, représentante des parents d'élèves, Mme TORRES, enseignante des PS.

Était invitée : Mme FAUVET directrice de la MJC de VOREPPE, responsable du temps périscolaire.

Étaient excusés : Mme PALAS, enseignante des GS, M. PRASIL, titulaire remplaçant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE A 18h00

1. L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Les membres du conseil d'école débattent sur la meilleure organisation possible du temps scolaire pour la rentrée 2019 et sur l'éventualité d'un retour à une journée de quatre jours.

Mmes BERTOLINO, FONTAINE et TORRES prennent position pour un retour à une semaine de quatre jours. Elles mettent en avant la fatigue de leurs élèves. Elles constatent qu'ils étaient moins fatigués avant la réforme. Elles notent également que l'organisation actuelle a raccourci l'après-midi et qu'elle ne permet plus de bien travailler en fin de journée.

M. BOURGOIN, Mme GUICHOU, M. LOPEZ, Mme MACARI, Mme MICHEL, Mme MOURET, M. MOURET et Mme RAGAZZONI optent eux pour un maintien de l'organisation actuelle. Ils considèrent qu'elle permet de mieux apprendre. Trois arguments principaux sont mis en avant :

. Une répartition des 24h d'enseignement hebdomadaires sur 5 jours est préférable à une concentration sur 4. Les journées de classe sont moins chargées.

. Les enseignements sont mieux répartis. Cette organisation permet une meilleure continuité de l'enseignement tout au long de la semaine, ce qui est favorable aux apprentissages.

. Le matin est plus propice aux apprentissages que l'après-midi. Aujourd'hui, les élèves bénéficient de 5 matinées de cours au lieu de 4 avant la réforme.

VOTE

	Pour un maintien de l'organisation actuelle	Pour un retour à une semaine de 4 jours
Représentants des parents d'élèves	4	0
Représentants de la mairie	2	0
Enseignants	1	3
DDEN	1	0
Total	8	3

Le conseil d'école est majoritairement pour un maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire.

M. LOPEZ dit qu'une des pistes de réflexion à l'avenir serait de travailler sur le temps de la pause méridienne.

Mmes BERTOLINO, FONTAINE et TORRES ajoutent qu'elles sont favorables à placer la cinquième matinée d'école le samedi matin à la place du mercredi matin.

2. LE PROJET D'ÉCOLE

Les enseignants rappellent qu'un nouveau projet d'école vient d'être lancé.

Il comporte quatre axes : l'amélioration des résultats des élèves, la réalisation de parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours éducatif et de santé, parcours artistique et culturel), les réponses aux exigences d'une école inclusive et l'amélioration des relations entre l'école et les familles.

Les enseignants détaillent trois actions de ce projet : le classeur des réussites, la semaine des arts du récit et le règlement d'école commun aux activités scolaires et périscolaires.

Axe 1 du projet d'école - La semaine des arts du récit

Les enseignants informent le conseil des avancées de leur collaboration avec l'association Les Arts du récit .

En l'état actuel, l'ensemble des élèves de l'école travaillerait en juin sur le conte Une soupe au caillou. Les élèves assisteraient à un premier spectacle durant lequel ils passeraient du rôle de spectateur à celui d'acteur. Les élèves travailleraient ensuite pendant une semaine avec les artistes de la troupe pour enfin pouvoir proposer ce même spectacle à leurs parents. Lors de ces spectacles, ce sera aux parents de passer du rôle de spectateur à celui d'acteur en venant aider à faire une soupe au caillou.

Les objectifs pédagogiques seront de poursuivre le développement du langage oral des élèves.

Axe 3 du projet d'école - Le règlement d'école commun aux activités scolaires et périscolaires

La MJC de Voreppe qui s'occupe du temps périscolaire et les enseignants informent le conseil qu'ils travaillent conjointement à l'élaboration d'un règlement d'école. Leur objectif est de rendre cohérentes leurs règles de vie.

Ils précisent qu'au-delà de ce règlement, ils ont la volonté de travailler conjointement pour mener leur projet pédagogique et éducatif.

Axe 4 du projet d'école - Le classeur des réussites

Les enseignants ont présenté le classeur des réussites. Celui-ci doit permettre aux élèves et aux parents de mieux suivre les progrès de l'élève. Il est composé des cinq domaines du programme et d'un volet Vivre ensemble.

Ce classeur sera présenté aux familles lors d'un bilan de milieu d'année. Ce rendez-vous sera proposé à toutes les familles. En fin d'année, il leur sera remis pour les informer des progrès de la deuxième partie de l'année. Ce bilan de fin d'année ne donnera pas lieu systématiquement à un rendez-vous individuel.

Les enseignants précisent qu'à ces deux rencontres éventuelles s'ajoute la réunion parents-professeur du début d'année.

Les représentants disent leur satisfaction. Ils estiment que cet outil permet de bien rendre compte des progrès des élèves.

Les enseignantes soulignent que sa mise en place est un travail important et regrettent que celui-ci n'associe pas suffisamment l'élève dans la construction de sa progression, au vu des conditions de classe. (effectifs trop importants, impossibilité de « photographier » individuellement et quotidiennement chaque réussite de l'élève et de lui rendre compte dans l'immédiateté de ses progrès...)

Projets de classe

Une intervention en classe, de prévention des accidents domestiques et de sensibilisation aux gestes de premiers secours à destination des élèves, en lien avec la MAE est prévue dans les classes des PS/MS de Mme BERTOLINO et des MS/GS de Mme FONTAINE également.

3. SUIVI DES ACTIONS ENGAGÉES APRÈS LE 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

3.1 La sieste des élèves de grande section de Mme Fontaine

Les représentants d'élèves et les enseignants avaient demandé à la mairie du personnel supplémentaire pour que Mme Fontaine n'ait pas à surveiller sa sieste pendant la pause méridienne de son ATSEM afin qu'elle puisse accueillir ses élèves de grande section.

La mairie a répondu favorablement à cette demande. Les membres du conseil d'école ont exprimé leur satisfaction et ont remercié la mairie.

3.2 Rentrée anticipée des élèves nés entre le 01 janvier 2015 et le 06 juillet 2015

Mme DEVEAUX avait proposé lors du premier conseil d'école que les parents d'un enfant né entre le 01 janvier 2015 et le 06 juillet 2015 souhaitant inscrire leur enfant en cours d'année se voient proposés d'inscrire leur enfant dans un autre groupe scolaire de la commune au vu du nombre important d'élèves dans les classes cette année.

Mme GUICHOU confirme cette démarche mais précise que l'inscription dans l'école de secteur doit être étudiée au cas par cas.

3.3 Places à la cantine

Les parents d'élèves avaient regretté que des familles ne puissent pas inscrire leur(s) enfant(s) à la

restauration scolaire par manque de place.

Aujourd'hui, la mairie a proposé aux familles d'élèves de CM1 et de CM2 que leur(s) enfant(s) déjeune(nt) dans le groupe scolaire Stravinski. Une trentaine de familles ont accepté. La commune a mis en place une navette par bus pour assurer le déplacement de ces élèves.

Des demandes de familles d'élèves de maternelle pour inscrire leur(s) enfant(s) à la restauration scolaire ont pu être ainsi satisfaites.

Le conseil d'école remercie la mairie.

4. NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

Les parents élus et les enseignants regrettent que les enfants soient pris en charge sur les différents temps périscolaires par plusieurs intervenants. Cela ne permet pas pour l'instant d'assurer une continuité éducative de qualité et une communication efficace. L'idée d'un trombinoscope avec les différents intervenants et leur fonction a été émise.

Des mouvements ou déplacements d'intervenants ont eu lieu. 1/3 du personnel mairie a été repris par la MJC. Certaines personnes ont été déplacées pour diverses raisons notamment des questions d'encadrants diplômés. Il manque des encadrants diplômés (type BAFA) pour le périscolaire de Debelle notamment.

La directrice de la MJC précise que ce sont les enfants qui choisissent les activités. Les parents doivent se rapprocher de la MJC avant chaque cycle (de vacances à vacances) pour effectuer un prépaiement. A la fin de chaque cycle, une facture acquittée ou à régulariser (si dépassement horaire) sera adressée à chaque famille.

Le portail famille devrait être opérationnel fin février.

Les enseignants expliquent qu'un travail sur des règles communes entre temps scolaire et périscolaire va être mis en place et ce à plusieurs niveaux : utilisation des locaux, utilisation du matériel, respect des consignes de sécurité, prise en charge des élèves à besoins particuliers...

Une réunion de point d'étape sera proposée aux familles par la MJC le mercredi 7 février 2018 à 18h00 à L'Arrosoir en présence de la municipalité.

La question de la gestion des présences/récupérations des enfants par les parents a été soulevée: une gestion de la présence des élèves par tablette a été présentée par la MJC (pour suivre efficacement la présence des enfants).

En cas de problème pour venir chercher son enfant au périscolaire (arrivée tardive, envoi d'une autre personne à la place des parents etc.) il faut appeler la responsable périscolaire, Mme Nathalie LEPRETRE au **07 78 07 39 69**.

5. ENTRETIEN DES LOCAUX

Depuis le 08 janvier 2018 le ménage des locaux, préalablement effectué le soir après le périscolaire, est désormais organisé le matin.

Les parents soulignent que le matin à 8h20, les sols sont mouillés et que cela occasionne une gêne et des risques d'accident pour les usagers.

La municipalité étudie cette situation en lien avec le personnel communal (ATSEM).

6. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DEBELLE

M. LOPEZ dit que la mairie réfléchit à plusieurs scénarii pour restructurer le groupe scolaire Debelle.

Il donne des premières informations sur ce projet :

- . Le coût de cette restructuration devrait avoisiner les dix millions d'euros.
- . Les travaux devraient durer au moins 48 mois et seront phasés.
- . Les travaux ne devraient pas débuter avant 2020.

7. DATES A RETENIR

Samedi 17 mars 2018	Loto organisé par les Sou des écoles des écoles de Voreppe
Mercredi 4 avril 2018	Cours l'après-midi de 13h30 à 15h45
Mercredi 2 mai 2018	Cours l'après-midi de 13h30 à 15h45
Vendredi 11 mai 2018	Pont de l'Ascension - Pas de cours
Samedi 16 juin 2018	Kermesse des écoles maternelle et élémentaire Debelle

FIN DE LA SÉANCE A 20H15